



## Conseil général

### EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

**Préavis municipal n° 4/2020**  
**Modification du préavis municipal 3/2019 Reconduction du DISREN pour la période 2020-2025**

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 28 septembre 2020

Vu le préavis municipal n° 43/2020  
Ouï le rapport de la Commission ad hoc  
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### Décide

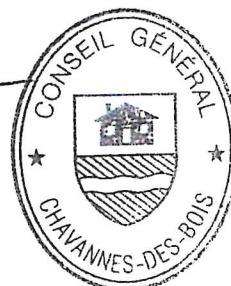
1. de reconduire le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde), pour une période de cinq ans (2020-2025),
2. de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix,
3. de reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab., et de 50% sur les entrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années,
4. que le présent concept entrera en vigueur du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2025 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de la Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.

L'extrait de procès-verbal est accepté à la **majorité avec 1 abstention**.

CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-DES-BOIS

La Présidente

Rita Alma



La Secrétaire

Amélia Elkhuizen Morgado